

FAQ

Avocate spécialiste FSA – Avocat spécialiste FSA

Quels éléments caractérisent un(e) avocat/e spécialiste FSA ?

Le titre d'«avocat spécialiste FSA / avocate spécialiste FSA» est un label de qualité qui garantit que le conseil juridique sera donné par un spécialiste et qui peut, dans une certaine mesure, être comparé au titre de « médecin spécialiste FMH ». Les avocats spécialistes sont, dans ce sens, des avocat(e)s qui disposent d'une expérience particulièrement développée dans un ou plusieurs domaines juridiques, et qui sont ensuite passés par une certification FSA délivrée après l'accomplissement d'une formation intensive. Par ailleurs, seuls les avocat(e)s qui sont au bénéfice d'une expérience pratique en tant qu'avocat/e d'au moins cinq ans et qui disposent de connaissances particulièrement développées dans le domaine de spécialisation peuvent suivre un cours de spécialisation. Enfin, pour être autorisé à conserver leur titre, ces avocat(e)s spécialistes doivent en permanence mettre à jour leurs connaissances.

Pourquoi la Fédération Suisse des Avocat(e)s a-t-elle créé un titre d'avocat/e spécialiste ?

Avec le titre d' « avocat spécialiste FSA / avocate spécialiste FSA », la Fédération Suisse des Avocats (FSA) a souhaité introduire une nouvelle image professionnelle de l'avocat/e spécialiste, et ce pour mieux répondre aux besoins croissants des justiciables. LA FSA ne fait d'ailleurs que suivre l'évolution internationale : au-delà de nos frontières, il existe déjà des avocat(e)s spécialistes dans plusieurs domaines juridiques et les expériences ont été concluantes. C'est la raison pour laquelle la Fédération Suisse des Avocats, en collaboration avec les Universités suisses, a créé une formation continue axée sur la pratique, dans laquelle des avocat(e)s expérimentés peuvent se spécialiser officiellement.

Pour être un « véritable » avocat/e spécialiste, faut-il obligatoirement être titulaire d'un titre de spécialisation FSA ?

Non. De nombreux avocat(e)s ont également acquis une expérience et un savoir établis sur de nombreuses années dans tel ou tel domaine juridique. En revanche, une spécialisation n'est vérifiable en Suisse qu'avec le titre d'avocat/e spécialiste FSA, alors que pour les autres formations continues, le justiciable doit s'en tenir aux indications données par l'avocat/e lui-même/elle-même. Une certification par la Fédération Suisse des Avocats constitue en effet la seule garantie que l'avocat/e va être en mesure de mettre en pratique ses connaissances dans sa spécialisation et qu'il va ensuite les mettre à jour régulièrement

Dans quels cas est-il préférable de faire appel à un(e) avocat/e spécialiste ?

Les études d'avocat(e)s suisses fournissent aux clients un conseil indépendant et de très haute qualité. Par ailleurs, par suite de leur formation de base, les avocat(e)s connaissent en principe toutes les branches du droit. En revanche, pour des questions juridiques plus pointues, il est souvent judicieux de faire appel à un spécialiste. Dans ce cas, les avocat(e)s spécialistes certifiés par la Fédération Suisse des Avocats sont des interlocuteurs de premier choix. Une collaboration entre généralistes et spécialistes peut également être pertinente, voire conseillée dans de nombreux cas.

Dans quels domaines juridiques existe-t-il des avocat(e)s spécialistes ?

En Suisse, il existe des avocat(e)s spécialistes en droit du travail, en droit de la construction et de l'immobilier, en droit des successions, en droit de la famille, en RC et droit des assurances, en droit pénal et droit du bail.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'avocat(e)s spécialistes dans tous les domaines juridiques ?

Avec l'introduction du titre d'avocat/e spécialiste, la Fédération Suisse des Avocats répond à la demande du marché. Dans les spécialisations précitées, il existe en effet une demande importante, notamment de la part des clients qui n'ont encore jamais eu de contact avec un/une avocat/e. Ces clients apprécient tout particulièrement l'indication de la spécialisation qui constitue une excellente orientation et une aide dans un marché où le conseil juridique croît de manière exponentielle. Il ne sera toutefois pas possible, en raison des limites du marché juridique suisse, de créer un titre d'avocat/e spécialiste pour chacune des branches du droit.

Les avocat(e)s spécialistes doivent-ils/-elles avoir une expérience particulière dans le domaine de leur spécialisation ?

Celui qui recherche un spécialiste doit pouvoir faire appel à un praticien particulièrement expérimenté. La Fédération suisse des avocat(e)s a souhaité répondre à cette attente. Ainsi, les avocat(e)s qui demandent à suivre les cours de spécialisation ne peuvent le faire que s'ils sont au bénéfice d'une expérience pratique en tant qu'avocat/e d'au moins cinq ans et s'ils disposent de connaissances particulièrement développées dans le domaine de spécialisation choisi. Par ailleurs, les cours de spécialisation sont profondément axés sur la pratique et sont dispensés, pour les deux tiers, par des praticiens, et pour le tiers restant, par des professeurs.

L'avocat/e spécialiste peut-il également être consulté pour des questions juridiques générales ?

Bien entendu. Même si les avocat(e)s spécialistes se sont spécialisés dans un ou deux domaines au maximum, il n'en reste pas moins que ce sont des avocat(e)s qui disposent d'une expérience et d'un large savoir dans plusieurs autres domaines. A ce titre, avant de pouvoir porter leur titre d'avocat/e spécialiste, ils doivent être au bénéfice d'une expérience pratique en tant qu'avocat/e d'au moins cinq ans, ce qui garantit des connaissances juridiques décloisonnées, y compris dans les domaines qui ne concernent pas leur spécialisation.

Les avocat(e)s spécialistes doivent-ils continuer à se former dans le domaine de leur spécialisation ?

Le titre d'« avocat spécialiste FSA / avocate spécialiste FSA » ne peut être porté que si le diplôme se justifie encore. A ce titre, les avocat(e)s spécialistes doivent continuer à se former dans le domaine de leur spécialisation et mettre à jour en permanence leurs connaissances, p. ex. en publiant des articles.

Comment trouver un(e) avocat/e spécialiste dans mon canton ?

Vous trouvez les avocat(e)s en ligne sur *Recherche d'un avocat/d'une avocate*.

Les honoraires d'un/d'une avocat/e spécialiste sont-ils plus élevés que ceux d'un/d'une généraliste?

Il n'y a pas de réponse à cette question. En raison de l'interdiction des ententes sur les prix, la Fédération Suisse des Avocats n'est d'ailleurs pas autorisée à communiquer des recommandations d'honoraires.

Avez-vous d'autres questions ?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question dans les FAQ ? Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter, soit par email: fachanwalt@sav-fsa.ch ou téléphone +41 31 313 06 06. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous fournir tout renseignement complémentaire.